

SCCR/47/11

Original : anglais

date : 3 décembre 2025

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑septième session**

**Genève, 1er – 5 décembre 2025**

Proposition concernant une étude sur l’impact des industries de la création sur la croissance économique des États membres

*établie par la délégation des États‑Unis d’Amérique*

Les États‑Unis d’Amérique prient le Secrétariat d’entreprendre une étude visant à évaluer l’impact des industries de la création, soutenues par un système solide de protection du droit d’auteur et une application effective du droit d’auteur, sur la croissance économique des États membres.

**CONTEXTE**

Les études et rapports économiques, les études de cas et autres données démontrent invariablement que les industries de la création, y compris celles du secteur numérique, contribuent de manière significative à la croissance économique et à la prospérité des nations à travers le monde. Le succès de ces industries essentielles, qui englobent un large éventail de supports, de thèmes et de créateurs, contribue de manière significative au produit intérieur brut (PIB) des pays, à l’emploi, au commerce international et aux investissements étrangers directs (IED). Les industries de la création contribuent également à renforcer les économies nationales grâce à la participation des entreprises locales, des petites et moyennes entreprises (PME) et des microentreprises à des projets créatifs. L’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a reconnu l’importance des industries de la création sur le plan économique, affirmant que les industries de la création ou les industries fondées sur le droit d’auteur “contribuent directement et indirectement à la performance économique et jouent un rôle de plus en plus important dans la réalisation des principaux objectifs économiques et sociaux des pays”[[1]](#footnote-2).

Cette proposition fournit un cadre pour une nouvelle étude visant à compiler les contributions des industries de la création ou des industries fondées sur le droit d’auteur à la croissance économique via le PIB, l’emploi, le commerce international et les IED.

*Contributions des industries de la création au PIB, à la croissance de l’emploi et à aux IED*

Les industries de la création ou les industries fondées sur le droit d’auteur contribuent de manière significative à la croissance du PIB dans de nombreux pays à travers le monde. Selon l’OMPI, les gains économiques générés par les industries de la création stimulent en permanence la production dans le domaine de la création, renforçant ainsi l’économie nationale[[2]](#footnote-3). Les industries de la création génèrent également de nombreuses possibilités d’emploi, avec une grande variété de postes dans différents domaines qui optimisent la croissance dans le domaine de la création. Chaque secteur au sein des industries de la création requiert un système complexe pour créer, produire et distribuer des œuvres protégées par le droit d’auteur à un public mondial. Les industries de la création jouent un rôle essentiel en ce qu’elles dynamisent le commerce international et les exportations. Alors que les technologies émergentes continuent de remodeler l’économie mondiale de la création, de nombreux pays ont décidé d’améliorer leur infrastructure numérique et d’adopter des politiques économiques spécifiques afin de tirer le meilleur parti des exportations de produits créatifs. Enfin, il existe un lien entre la mise en place de cadres juridiques solides en matière de droit d’auteur, qui soutiennent les industries de la création, et les IED, qui attirent des projets spécialisés dans le domaine de la création et favorisent la collaboration transfrontière. Des cadres juridiques clairs et prévisibles, nécessaires pour protéger les projets dans le domaine de la création, et un système solide d’application des lois pour lutter contre les œuvres pirates, sont des atouts qui, comme cela a été démontré, attirent les IED[[3]](#footnote-4).

**PROPOSITION**

**ÉTUDE SUR LES INDUSTRIES DE LA CRÉATION ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

L’OMPI étudie l’impact des industries fondées sur le droit d’auteur ou des industries de la création sur les économies des États membres de l’OMPI depuis plus de deux décennies. En 2003, l’OMPI a publié le “Guide pour l’évaluation de la contribution économique des industries du droit d’auteur” afin de proposer un cadre commun pour mesurer la taille de ces industries, ce qui permettrait aux décideurs politiques, aux économistes et aux scientifiques spécialisés dans les données d’établir des comparaisons significatives entre elles. L’OMPI a actualisé ce guide et la méthode connexe en 2015, soulignant que “[p]lus de 200 chercheurs de différents pays ont contribué à mettre en œuvre cette méthode, à mieux l’expliquer, à proposer des démarches novatrices et à définir des axes d’amélioration ultérieure”. Cette méthode a été utilisée par plus d’une cinquantaine de pays et régions, et de nombreux pays l’ont employée pour mener des études multiples au cours des deux dernières décennies. De plus, en 2015 et 2021, l’OMPI a publié des synthèses comparatives de certaines des conclusions des différentes études économiques réalisées par l’OMPI. Ces synthèses présentaient une comparaison du pourcentage de contribution des industries de la création au PIB et à l’emploi à l’échelle nationale, ainsi que l’indice de la productivité relative de la main‑d’œuvre, qui mettait en évidence les éventuelles insuffisances en matière d’efficacité du travail dans les industries de la création de certains pays.

Compte tenu de la croissance continue et significative des industries de la création à travers le monde et du rôle transformateur que l’environnement numérique a joué dans la création, la production et la distribution des œuvres de création, le moment est venu de réexaminer et de réévaluer l’impact des industries de la création sur les économies des États membres de l’OMPI. La plupart des études économiques existantes de l’OMPI ont plus de 10 ans et ne tiennent pas compte des évolutions récentes dans le fonctionnement des industries de la création ou dans la manière dont les gouvernements des États membres collectent les données sur le marché numérique.

Compte tenu de la croissance spectaculaire de l’intelligence artificielle au cours de ces trois dernières années, il importe tout particulièrement de documenter et d’évaluer la situation économique des industries de la création à l’heure actuelle. Ces données serviront de point de référence pour les comparaisons futures et pour l’élaboration de pratiques recommandées pour soutenir la croissance dans les secteurs de la création.

Par conséquent, il est proposé de réaliser une nouvelle étude sur les industries de la création et la croissance économique (ci‑après dénommée “étude”), établie par le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation de l’OMPI, en concertation avec le Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, afin de réévaluer la méthode précédente, d’inclure de nouvelles mesures de l’impact du marché numérique et de déterminer l’impact économique actuel des industries de la création dans les États membres de l’OMPI. Afin que cette étude soit pertinente au regard des évolutions et tendances économiques actuelles ayant un impact sur les créateurs et les industries de la création à travers le monde, et qu’elle puisse servir d’outil comparatif objectif et convivial, l’étude reposera sur les paramètres ci‑après :

|  |  |
| --- | --- |
| **Paramètre** | **Description** |
| Méthode | L’étude suivra toutes les définitions et les calculs fournis par le “Guide pour l’évaluation de la contribution économique des industries du droit d’auteur”, publié par l’OMPI en 2015. |
| Ensembles de données | Les données utilisées par les États membres pour calculer les résultats de l’étude doivent provenir des données économiques nationales les plus récentes disponibles au moment où cette étude a été approuvée. |
| Résultats mesurés | Chaque État membre participant couvert par l’étude doit, dans la mesure du possible, fournir les informations suivantes pour la période de trois ans spécifiée ci‑dessus :   * la contribution des industries du droit d’auteur au PIB (en pourcentage); * la contribution des industries du droit d’auteur à l’emploi à l’échelle nationale (en pourcentage); * la contribution des industries du droit d’auteur aux exportations (en pourcentage); * les rémunérations versées aux travailleurs dans le domaine du droit d’auteur (en pourcentage par rapport aux travailleurs des autres secteurs); * l’adhésion aux traités de l’OMPI spécifiquement énumérés et leur mise en œuvre.   À partir des données fournies par les États membres, l’étude permettra également de calculer les éléments suivants pour la période de trois ans susmentionnée :   * le taux de croissance de la contribution des industries du droit d’auteur au PIB; * le taux de croissance de la contribution des industries du droit d’auteur à l’emploi à l’échelle nationale; * le taux de croissance de la contribution des industries du droit d’auteur aux exportations; * le taux de croissance des rémunérations versées aux travailleurs dans le domaine du droit d’auteur. |
| Participation | Ouverte à tous les États membres. |

[Fin du document]

1. <https://www.wipo.int/fr/web/copyright/economic-performance>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Watt, Richard, *An Empirical Analysis on the Benefits of Copyright*, ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 2009, disponible à l’adresse <https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_1012-chapter3.pdf>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Jérémie Bertrand, Joseph Lemoine, Dan Negrea et Caroline Perrin, *Attracting Foreign Direct Investments,* ATLANTIC COUNCIL (15 mars 2024), disponible à l’adresse <https://www.atlanticcouncil.org/in-depth-research-reports/report/attracting-foreign-direct-investments/>. [↑](#footnote-ref-4)